APPEL AUX CATHOLIQUES

Pour l'envoi de vos cartes de visite, de deuil, etc. Servez vous des bandes spéciales vendues par le *Comité des Ecoles catholiques* au profit de ses œuvres 5 fr. le 100.

Dépôts pour Roubaix : 71 Grande Rue ; 14, Grande-Rue ; 34, rue Fosse-aux-Chênes ; Vroman, Grande-Place ; Plouvier, place Notre-Dame ; Martin-Frémont, rue de Lannoy ; Flipo-Broutin, Grande-Rue.

Dépôts pour Tourcoing : 5, rue Carnot ; 85, rue des Ursulines ; Jean Debischop, rue des Ursulines ; Henri Lemaire, Grande-Place ; Jules Rosoor, Grande-Place.

***

Il nous revient que des receveurs ou receveuses des Postes ne veulent pas accepter les cartes de visite envoyées sous bande timbrée à 0,01 et portant la bordure endeuillée des « Persécutés », sous prétexte que ces bandes sont plus larges que le tiers de la carte.

Nous avons interrogé à ce sujet la direction des Postes, à Lille, qui nous a répondu que ces bandes, livrées par l'administration elle même, devaient être acceptées.

Du reste, le paragraphe suivant du Manuel postal théorique et pratique, par Adrien Frault, commis principal de l'Administration centrale des Postes et Télégraphes, prouve suffisamment le droit des expéditions :

Imprimés expédiés sous bandes timbrées officielles. — Aux termes d'une décision du 5 février 1886, les bandes timbrées vendues par l'Administration peuvent être employées pour l'envoi des imprimés ayant droit à la taxe réduite, sans que la largeur de ces bandes, par rapport aux objets qu'elles recouvrent, puisse, en aucun cas, être un empêchement à l'admission au bénéfice de la taxe du 1 centime par 5 gr. jusqu'à 20 grammes, fixée par l'article 6 de la loi du 6 avril 1878. Il n'y a pas lieu de surtaxer un imprimé ou une carte de visite, par exemple du poids de 5 grammes, qui seraient placés sous des bandes timbrées OFFICIELLES couvrant plus du tiers de leur surface. (B. m. n° 2, février 1886).

Donc, si les personnes qui utilisent les bandes des « Persécutés » éprouvent quelques difficultés à la poste, elles peuvent prouver leur droit en montrant l'extrait qui précède et, au besoin, en avertissant le receveur ou la receveuse qu'elles en référeront à la direction générale, à Lille.

ROUBAIX

Aujourd'hui

L'administration municipale recevra ce soir, à 5 heures à la Mairie, les corps constitués et les fonctionnaires.

WATTRELOS. — Do 29 décembre. — Naissances. — Angèle Wilsert, rue de Tourcoing, 104. — Louise Van Roosbroeck, rue Carnot.

CROIX. — Naissances. — Léa Descamps, maisons de la Compagnie, 5. — Georges Limpens, rue de Belfort, 31. — Maurice Vandersoupel, rue Saint-Jacques, 43.

Décès. — Angèle Paternostre, 16 ans, boucetière, rue Faidherbe, 39.

SOCIÉTÉ DE *Secours Mutuels Saint-Joseph*

Cette société de secours mutuels la plus importante de la ville a tenu lundi soir son assemblée générale annuelle. Malgré l'heure peu favorable, c'est devant une salle comble que M. Alexandre Faidherbe père, président d'honneur, ouvre la séance ; il excuse M. le Président qui regrette vivement d'être empêché, d'assister à la réunion de la Société à laquelle il donne toute sa sympathique sollicitude et tout son dévouement. Il charge ensuite le secrétaire de donner un compte rendu succint de la marche de la société et des diverses délibérations du Bureau et du Conseil.

On y voit que la Société avait, au 31 décembre 1903, 1053 membres participants cotisants ; que le Bureau a admis 240 sociétaires entrés en 1904 et 38 membres honoraires et ca en dehors des adhésions recueillies depuis la dernière réunion. A signaler aussi l'adhésion de 96 pupilles dont plus de 50 0/0 ne travaillent pas dans les usines syndiquées ; parmi les adultes il y en a 113 qui se trouve dans la même situation. On vient donc volontairement et volontiers à la Société.

L'encaisse de 6 625 fr. 05 à fin 1903 relève avec les comptes reçus à fin novembre à plus de onze mille francs. La Société a reçu 1405 fr. de souscription dont 250 fr. pour les pupilles et 2 617 fr. de subventions (476 fr. de l'Etat et 2.141 fr. de la Ville).

A noter aussi l'approbation, le 22 janvier 1904, des statuts de la section de pupilles qui compte près de 400 sociétaires en 11 mois. L'admission à l'Union Centrale mutualiste pour laquelle elle a enregistré sa 76 naissance. L'étude de diverses œuvres à joindre à la société et destinées à lui permettre d'étendre son action et ses bienfaits principalement en faveur des membres les plus malheureux.

Un témoignage de reconnaissance est envoyé à M. Cousin, vice-président, et à M. Auguste Demartelaere qui, cette année encore, ont amené de précieuses ressources à la société (M. Demartelaere, par plus de 400 francs de cotisation annuelle). On exprime aussi la respectueuse gratitude de tous aux généreux Roubaisiens dont on cite les noms, et qui ont, en aidant la société, montré qu'ils comprenaient et appréciaient son rôle moralisateur, préservateur, d'union par la paix et la concorde sociales.

Parmi eux ce ne sont pas les industriels syndiqués qui, cependant, paient déjà les 2/3 de cotisation de leurs ouvriers, qui se sont montrés les moins généreux.

Des applaudissements ont souligné cet exposé, surtout quand il a été rappelé les distinctions décernées à MM. Victor Cousin et Hubert Mesplomb, vice-présidents ainsi qu'à M. Emile Beaucarne, membre du Conseil.

M. A. Faidherbe père expose les avantages que la société retirerait si elle versait cette année une somme de 1800 fr. à un fonds de retraite qui est encore à créer maintenant. La société est prospère ; il conseille de faire ce versement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Puis M. Faidherbe dans une de ces allocutions dont il a le secret et qui sont si goûtées des ouvriers, dit combien il est heureux de voir la société en pleine prospérité et prendre une si grande extension.

Il constate que les recrues nous arrivent en grand nombre des usines étrangères à nos œuvres ; il voudrait féliciter les papas des usines syndiquées comme il félicite les papas des dizaines libres. Pourquoi ceux qui sont moins nombreux nous amènent-ils plus de jeunes gens ; il faut faire connaître la section de pupilles et y amener les fils de tous les sociétaires. On voit par les adhésions des dizaines libres que la société est avantageuse ; il ne faut donc pas hésiter à contracter à cotiser lors de la sortie d'une usine.

Il fait aussi remarquer les avantages obtenus grâce à l'adhésion à l'Union Centrale Mutualiste. Bien des projets sont à l'étude ; parmi eux, celui de l'assurance de décès. Il convient d'aller doucement, pour faire des œuvres bien établies et bien étudiées. Il est à la veille de terminer un important travail pour l'établissement d'une caisse de chômage ; altôt cette œuvre sur pied, il étudiera activement ce qui peut être utile aux sociétaires.

La question des nommes de 40 à 50 ans sera examinée plus tard ainsi que celle qui lui tient tant à cœur, l'admission des femmes et des filles des sociétaires.

Il remercie les familles de nos généreux bienfaiteurs et envoie un témoignage de reconnaissante sympathie à celles de MM. Auguste Nivesse, Georges Motte, Pierre Bastin et Achille Wibaux ; il rappelle le dévouement de M. Nivesse, le générosité de Mme Georges Motte qui a envoyé 200 fr., de M. Bastin qui a saisi toutes les occasions de faire des dons à la société et a encore souscrit récemment, de la famille de M. Achille Wibaux qui nous a aidé largement et dont les enfants viennent de nous envoyer un don de 100 fr. Il demande à toute une prière pour les bienfaiteurs et les sociétaires décédés.

Il fait part de la nomination de deux docteurs et souhaite à chacun une heureuse année.

Sur la proposition de M. Hubert-Mesplomb, vice-président, un chaleureux vivat est chanté en l'honneur de M. Faidherbe qui, ému, remercie en quelques mots.

La réunion se termine par le tirage de superbes primes offertes par le Bureau Syndical et avant de lever la séance M. Mesplomt demande de ne pas oublier de signaler au secrétaire les veuves des sociétaires tant pour les allocations syndicales que pour celles que la société pourra donner sur les intérêts de ses capitaux disponibles.

EXPLOITS DE FRAUDEURS

Un douanier assailli, frappé de coups de couteau et jeté dans un ruisseau.

Les préposés Sackebandt et Dérégnaucourt, de la caserne du Sapin-Vert, se trouvaient de service, mercredi soir, en lieu dit le « Pont-Desrumeux », près de la route de Wattrelos à Tourcoing, à deux cents mètres environ de la place Saint-Vincent-de-Paul, le long du ruisseau de la Becquea, quand arrivèrent trois fraudeurs venant des Ballons, territoire d'Herseaux. Dérégnaucourt était à quelque distance de son camarade, et c'est vers Sackebandt que le trio en dirigea.

Le douanier vit immédiatement, malgré la demi-obscurité que les contrebandiers étaient d'une corpulence excessive, qu'ils étaient « blattés » de ceintures abondamment garnies de marchandises.

Il se mit en travers de la route et tira un coup de revolver pour appeler Dérégnaucourt, mais aussitôt l'un des trois fraudeurs sauta sur lui, le couteau ouvert et le frappa à deux reprises au cou, lui faisant deux larges entailles sous l'oreille gauche.

Tiraillé, paralysé par les trois malfaiteurs, entraîné vers le ruisseau profond où on voulait le plonger, Sackelaodt résistait avec courage : Quatre fois il se débarrassa de ses agresseurs, et quatre fois il reçut des coups de couteau à la main gauche qui lui taillada cruellement.

Enfin, il tomba, épuisé, perdant son sang, et l'un des fraudeurs lui asséna sur la poitrine, au creux de l'estomac, un formidable coup de talon, et deux coups de couteau à la cuisse. Comme Dérégnaucourt accourait à ce moment, le trio eut l'idée infernale de jeter eu ruisseau le malheureux Sackebandt presque inanimé.

Les fraudeurs disparurent et Dérégnaucourt fut assez heureux pour saisir la main de son camarade au moment où celui-ci allait périr.

On lui donna des soins dans une maison voisine, et le blessé fut transporté à la caserne du Sapin Vert, où il habite avec sa femme et ses deux petits enfants.

Le brigadier Bulteel recueillit aussitôt la déposition, les lieutenants Jacquemala et Mettiez, s'occupèrent de l'enquête, et on prévint téléphoniquement le directeur des Douanes de Lille, M. Desbordes, qui arrive jeudi en compagnie de M. l'inspecteur Duval.

M. Desbordes félicita le préposé Sackebandt de son courage et du sang-froid, et le préposé Dérégnaucourt fut également félicité de son dévouement.

M. le docteur Huriez, médecin des Douanes, a constaté les blessures. Les coups de couteau ont produit des estafilades plus ou moins profondes, mais peu graves. Reste le coup de talon au sternum, qui pourrait avoir des suites sur lesquelles le praticien ne peut se prononcer dès à présent.

L'INCENDIE D'UNE MEULE

Le coupable se constitue prisonnier

Nous avons dit que mercredi, vers une heure du matin, un incendie avait détruit, boulevard Lacordaire, une meule de paille appartenant à M. J.-B. Cruque, cultivateur, rue de Beaumont.

Au moment où le feu a pris, un vagabond se trouvait couché dans cette meule ; un chiffonnier, Emile Vanbelleghem, âgé de 43 ans. Il s'y abritait, paraît-il, depuis huit jours. Il a assuré qu'il s'était réveillé à demi-asphyxié et qu'il avait été brûlé à la figure et à la main gauche en traversant le foyer de l'incendie. Quand il s'est présenté au poste de police du 3e arrondissement, il portait, en effet, des brûlures, et M. le docteur Dubar lui avait donné des soins.

Comme on supposait qu'il était l'incendiaire involontaire de la moule, il avait été arrêté et conduit à Lille.

Mais, jeudi soir, vers 8 h. 1/2, un mécanicien, Alfred Malfait, 35 ans, demeurant à Vieux Condé, s'est présenté au poste central de police et a déclaré au brigadier Lortbiotr qu'il était l'auteur de cet incendie et qu'il ne voulait pas laisser condamner un innocent à sa place.

Il a été aussitôt écroué au dépôt et mis, vendredi matin, à la disposition de M. Delaeil, commissaire de police de la rue des Arts.

Interrogé, il a déclaré avoir perdu sa femme il y a quelque temps et n'avoir plus depuis régulièrement travaillé. Sans ressources et brouillé avec ses parents, il errait à Roubaix depuis quelques jours.

La mauvaise idée lui vint de mettre le feu à une meule, ignorant du reste, que quelqu'un s'y trouvait couché.

Il a été arrêté et sera conduit à Lille ce matin.

UNE SCÈNE AU COUTEAU

Blessé mortellement à l'Hôtel-Dieu. — Une arrestation.

Jeudi matin, un dégorgeur, Amand Fourlinnie, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 9, sortant de prison, où il venait de purger une peine de sept mois, encourue pour fraude.

Vers minuit, il se présentait chez sa femme, Hélène Lepers, 29 ans, fraudeuse, qui demeure rue du Fort, 38.

Dans la chambre de cette dernière, où il pénétra, il trouvait un pantalon d'homme et, dans une des poches, un portemonnaie qu'il s'appropria ; puis il s'empressa de déguerpir.

Le propriétaire du pantalon, Hermes Verbeck, 20 ans, et un de ses amis, Camille Lejeune, 23 ans, demeurant tous deux rue du Fort, 38, se mirent à sa poursuite et le rattrapèrent rue du Ommelet où ils lui administrèrent une raclée en règle à coups de pied et à coups de couteau et ils lui reprirent le portemonnaie.

Fourlinnie a reçu des soins de M. le docteur Montaigne qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu. Il est blessé dans le dos et a reçu un coup de talon dans l'estomac qui a provoqué des hémorragies.

Dans l'après-midi de vendredi, M. le docteur Bole l'a examiné et a trouvé son état satisfaisant, à moins de complications.

M. Prudhomme, commissaire de police, après enquête, a fait procéder à l'arrestation de Verbeck, auteur des coups.

Au Demi-Pensionnat Saint-Louis. — *Leçons de choses.* — Nous avons déjà eu l'occasion de parler du but pratique que l'on poursuit dans cet important établissement. Education soignée, instruction solide répondant aux besoins locaux, tel est le programme que se sont tracé les maîtres dévoués et habiles qui s'efforcent de répondre à l'attente des nombreuses familles qui leur confient leurs enfants. Donner des leçons de choses à propos de tout, joindre autant que faire se peut la pratique à la théorie, tels sont les moyens sûrs d'obtenir à l'école d'excellents résultats.

Voilà pourquoi une section du demi-pensionnat St-Louis, voulant mettre à profit les quelques heures de loisir laissées par le congé du jeudi s'est transportée d'abord à la filature, puis au tissage de M. Leclercq-Dupire. Les directeurs de cet important établissement, MM. Simon et Lepers ont bien voulu mettre leur temps, leur compétence et leur obligeance à la disposition de la jeune caravane. Les explications techniques sur les diverses provenances et les qualités de laines, leurs surprenantes métamorphoses depuis le lavage jusqu'à la filature proprement dite, leurs transformations en tissus variés par le nombreux outillage d'acier que dirige l'intelligence des ouvriers, la répartition ordonnée du travail, la propreté des ateliers, les sages mesures prises par le législateur contre les accidents, tout, en un mot, intéressa les jeunes auditeurs, avides de recueillir les intéressantes leçons de leurs cicérones. Les plus sincères remerciements furent adressés à M. Leclercq-Dupire et à MM. Simon et Lepers pour le délicieuse après-midi procurée aux élèves du demi-pensionnat St-Louis.

Dernièrement la visite d'une brasserie donnait ample matière aux investigations de l'intéressante bolonie scolaire. M. Duthoit fils, ancien élève de brasserie de Louvain, avait bien voulu mettre ses connaissances très étendues à la disposition des excursionnistes. Analyse du grain, trempage, maltage, brassage, fermentation, entonnage furent les opérations expliquées au jeune auditoire surpris que la consommation de notre bonne bière flamande fût l'objet de tant de préparations.

Après deux heures d'attention soutenue par les intéressants détails fournis, les élèves témoignèrent leur vive reconnaissance à l'infatigable professeur qui avait si généreusement prêté son savoir et sa brasserie.

Des promenades scolaires où l'utile sera joint à l'agréable seront ménagées aux élèves des premières classes dans la courant de l'année.

Les Conditions publiques de Roubaix, de la Ville et de la Chambre de Commerce, ainsi que la Condition publique de Tourcoing seront fermées lundi prochain.

A la « Roubaisienne ». — Deux élèves du cours militaire de la *Roubaisienne*, Henri Cleessens et Gérard Lefebvre, ont obtenu au régiment le brevet d'aptitude militaire.

Cette année huit brevets militaires ont été décernés aux élèves de ce cours. Ce brevet accorde au titulaire le choix de son régiment, les galons de caporal après quatre mois de service et ceux de sous-officier après dix mois. Ce succès fait honneur au Comité de la *Roubaisienne* et récompense la Section militaire de son travail et de sa persévérance à auivra les leçons.

Sous la direction de M. Ernest Bleuze 40 à 50 élèves assistent le vendredi et le dimanche aux différentes séances de l'éducation du soldat, les élèves plus nombreux chaque année se félicitent dès leur arrivée au régiment des bonnes leçons reçues à la *Roubaisienne*, leçons qui leur font mériter l'estime de leurs chefs et la confiance de leurs camarades. C'est en mettant en pratique les principes qu'ils acquièrent à la *Roubaisienne* que les gymnastes reviennent du régiment avec les galons de sous-officiers.

La Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing vient de faire construire, dans ses ateliers, un nouveau type de voiture destinée à servir de remorque.

L'entrée de cette voiture, qui va être mise en circulation le 1er janvier, se trouva au milieu.

La plate-forme peut recevoir 18 personnes debout et les intérieure 20 voyageurs assis.

Toutes ces places sont de seconde classe.

C'est un essai que vent faire la Compagnie pour savoir si elle peut, avec avantages, confectionner elle-même son matériel roulant.

Une équipe anglaise de football au Vélodrome de Roubaix. — C'est dans huit jours, c'est-à-dire le dimanche 8 janvier, que commencera la série des matches sensationnels que la nouvelle direction du Vélodrome Roubaisien se propose d'organiser. Cette première rencontre qui mettra aux prises l'une des plus fortes équipes d'Outre-Manche : la Plumstead-Football-Club de Londres, détenteur de la « West-Kent-Coupe » d'Angleterre et le Reclug Club de Roubaix, champion de France 1901 1902 1903, a soulevé un intérêt énorme dans notre région et tous les journaux spéciaux de France et d'Angleterre annoncent ce match comme l'événement le plus marquant de cette saison. Nous ferons connaître dans quelques jours le composition des équipes et tous les détails de ce match qui passionne déjà nos footballeurs en particulier et tous nos sportsmen en général.

CHAPELLERIE-FOURRURES

« LÉON », 40, rue de l'Epeule, Roubaix — Chapeaux anglais et premières marques françaises. Fourrures en tous genres. Réparations.

Grave accident dans un tissage. — Un contremaître, Charles Questroy, 54 ans, demeurant rue du Muulin, cour Peunel, 13, de chez MM. Prouvost, rue d'Hem, a eu la main gauche prise dans un organe du métier en le réparant. On a dû lui faire l'amputation de la dernière phalange du petit doigt et des deux dernières phalanges de l'annulaire. Deux mois de repos.

Les accidents de travail. — Un camionneur, Emile Duquesne, 38 ans, quai de Dunkerque, 40, au service de M. Delespierre Leman, rue de l'Alma, blessé à la main gauche, un mois de repos.

— Un tisserand, Jean Serionels, 67 ans, rue Rossini, 17, de chez M. H. Pruvost, rue du Nouveau-Monde, blessé à la jambe gauche, un mois de repos.

AUX CISEAUX D'AUGENT, 57, rue de Lannoy, mercerie, nouveautés de la saison. — Chemises, gants, foulards, cravates. — Fournitures pour tailleuses. — **Cadeaux utiles pour étrennes.** Un joli calendrier est offert aux acheteurs.

Pauvre homme ! — Pendant la nuit de jeudi à vendredi, vers 3 h. du matin les agents Locutier et Kindt furent attirés par des cris : au secours ! provenant de la cour Vandamme rue Turgot où ils constatèrent qu'un rentier, Jules Franchomme, 35 ans, demeurant dans cette cour, au n° 10, battait sa femme comme plâtre.

Conduit au poste, Franchommu a été reconnu comme atteint d'aliénation mentale et le malheureux a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Un veilleur de nuit blessé. — En ouvrant un registre de chaudière, la chaîne supportant le contre-poids s'étant rompue, un veilleur de nuit, René Baghien, 50 ans, rue Archimède, 103, de chez M. Auguste Lepoutre, est tombé sur les talons dans la cave des générateurs où il s'est fracturé le calcanéum gauche. Un mois de repos.

Arrestation pour vol. — Un journalier, Florimond Lesage, 28 ans, rue de l'Alma, 55, a été arrêté pour vol d'une paire de bottines, estimée 10 francs au préjudice de M. Henri Dupriez, 33 ans, domestique à l'Hôtel Ferrette, rue de la Gare.

Cambriolages, Manquants, Détournements poursuivis : Chapel, rue Rue, 153, Roubaix.

Un vol rue Beaumarchais. — Dans la soirée de mercredi, en rentrant chez lui, un tisserand, Alfred Lortmoir, rue Beaumarchais, 14, a constaté que la porte de sa maison avait été fracturée, les armoires fouillées et qu'une boîte contenant son livret de mariage, les actes de naissance de ses parents, une quittance de vélo, une déclaration de vélo et d'autres objets avait disparu. Les dégâts s'élèvent à 6 fr.

Arrestation pour vol. — Un porteur d'un mandat d'arrêt délivré par M. Delelé, juge d'instruction, les agents Paris, Averbèke et Doutreligne, ont arrêté au quai de Wattrelos, jeudi soir, un donneur de fils, Désiré Briffaut, 19 ans, sans domicile fixe, inculpé de vol.

Expulsé. — Un ouvrier de ferme, Louis Lepers, 38 ans, demeurant à Néchin, a été arrêté rue de Lannoy par le brigadier Desmottre comme expulsé.

Kent-civil de Confiture

CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

FONDANTS, PRALINES & NOUVEAUTÉS

Pour Cadeaux du JOUR DE L'AN

5, rue du Priez — LILLE — Près la Gare

Le Magasin est fermé le Dimanche 1er Janvier du 30 décembre

Naissances. — Marguerite Declercq, rue du Tilleul, cour Tonneau, 2. — Georgette Werner, rue Sainte-Thérèse, 58. — Fernande Dasprez, rue Blanchemaille. — Fernande Cobbaut, rue Blanchemaille. — Louis Dancette, rue Philibert-Delorme, 13. — Joseph Hallez, r. Blanchemaille. — Louise Hœltzli, rue Blanchemaille. — Andréa Deregnaucourt, rue des Fleurs, c. Desroussaux, 18 — Lie Vincent, Grande-Rue, 320. — Germaine Vanderbeeken, rue Stéphenson, cour Brabant, 8. — Irma Berthe, rue Blanchemaille. — Berthe Duyck, rue Milton, 15. — Noémi Vanhuysse, rue du Ballon, 48. — Lucien Leveugle, rue d'Alsace, 24.

Décès. — Marie Deltour, 55 ans, ménagère, rue de l'Espérance, 53 bis. — Rosalie Steuve, 54 ans, gouvernante, rue Notre-Dame, 35. — Adéline Kruze, 44 ans, sans profession, rue du Nouble, 100. — Oscar Bourgois, 2 mois, rue de la Basse-Masure, cour Agache, 26. — Léopold Hélynck, 66 ans, ourdisseur, rue Alfred-Motte, 24. — Georges Marlint, 8 mois, rue Alfred-de-Musset, 72. — Charles Poupaert, 52 ans, peigneur, rue Blanchemaille. — Paul Bradt, 2 mois, même rue. — Berthe Therrie, 8 mois, rue Solférino, cour Ducrocq, 4. — Anno Klinckmaillie, 81 ans, ménagère, rue Ball, 36. — Elisa Gomex, 78 ans, sans profession, rue St-André, 10. — Narcisse Vergin, 61 ans, ourdisseur, rue de la Chapelle-Carrette, 50.

Demander à nos porteurs

L'ALMANACH CATHOLIQUE

de Roubaix

CROIX

Le départ des Sœurs de l'Hospice

Aujourd'hui, 31 décembre, les dévouées religieuses de l'Enfant-Jésus, infirmières de l'Hospice, quittent l'établissement du la rue des Ogiers.

Les quatre derniers mois sont écoulés ; le moment de l'expulsion est arrivée. L'heure de la séparation a sonné et ce soir, à 4 h. moins quelques minutes, celles qui ont été depuis sept ans des anges de charité et de dévouement, devront abandonner pour toujours leurs *bons vieux*, et le train les emportera à Lille, où est la maison-mère de leur congrégation.

Quelle ne sera pas la douleur de ces saintes infirmières, que nos adversaires sont obligés de saluer au moment où les portes de l'hospice se refermeront derrière elles ?

Qualic ne sera pas la souffrance de ces pauvres vieillards qui, au soir de leur existence, sont venus demander asile à la charité publique, au moment où celles qui les ont soignés et consolés sont forcées de les quitter ?

Que sera demain ?

Livrés aux caprices d'infirmiers ou infirmières (l'on ne sait pas encore !?!) dont le dévouement n'ira pas plus loin que l'importance du salaire, quels soins auront ces pauvres vieillards ?

Joli cadeau, belles étrennes que vous donnent là MM. Rassaz, Desbarbieux, Hallaln et Basquin !

Et vous, bonnes Sœurs qui partez, soyez persuadées que la population est avec vous contre les sectaires du bloc, et qu'en ce triste jour, les cœurs des vrais Croisiens vibrent avec le nôtre pour saluer les victimes de la persécution et souhaiter votre prompt retour, lorsque le suffrage universel se sera ressaisi.

Que notre respectueux salut vous accompagne et que toujours vous vous souveniez de notre ville de Croix.

Classe 1904. — Le tableau des concrits de la classe 1904 est affiché à la mairie. Les intéressés sont invités à en prendre connaissance. Il porte le nombre de 155.

Assistance médicale. — A partir du 1er janvier 1905, le service sera fait par MM. Barroyer et Demoulin, médecins.

Le territoire communal a été partagé en deux fractions : Quartier du Centre et quartier de la Croix Blanche et Makellerie. La ligne de démarcation part de la carrière Dupire et se prolonge jusqu'à la rue du Boulevard.

M. Demoulin sera chargé du Centre et M. Barroyer, de la Croix-Blanche et de la Makellerie.

LUMINOL Savon pour linge, flanelles, laines, ménage. — *Victor Vaissier*

WASQUEHAL

La tempête. — On signale de différents côtés des dégâts assez sérieux causés par la tempête. Des toitures ont été gravement endommagées.

Les commerçants venus pour le marché ont eu beaucoup de difficultés à fixer leurs tentes.

Marché du vendredi 30 décembre. — Œufs, 2 fr. 25 le 1/2 quarteron. — Beurre, 1 fr. 65 le 1/2 kilo.

ASCQ. — Les fraudeurs. — Les deux préposés de douanes, Dearce et Aucquement, ont aperçu, jeudi soir, vers 7 h., trois fraudeurs accompagnés de onze chiens qui essayaient d'introduire en France du tabac de contrebande. Les braves douaniers se lancèrent à la poursuite de la troupe. L'un des fraudeurs voulut, pour courir plus vite, se débarrasser de sa ceinture : ce fut sa perte. La ceinture s'entortilla dans ses jambes et il tomba. Les préposés le ramassèrent et le conduisirent au poste.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Le repos hebdomadaire

La Commission sénatoriale du repos hebdomadaire a adopté diverses modifications de rédaction de M. Fontaine, directeur du ministère du Commerce.

Le président a communiqué diverses pétitions et des délibérations de Conseils municipaux.

Le rapport sera déposé sur le bureau du Sénat dès la rentrée.

LA MORT DE M. CYVETON

Les experts ne s'entendent pas. — On recommencera les expériences.

Le docteur Barnay a été entendu par le juge d'instruction de 2 h. 1/4 à 5 h. 1/2.

A ce moment M. Boucard s'est rendu dans le cabinet du Procureur de la République où il a rencontré les experts qui n'avaient pu se mettre d'accord.

La discussion a été très vive ; les uns se montrent favorables à l'hypothèse du suicide ; d'autres admettent le possibilité du suicide en faisant des réserves ; enfin, un troisième groupe d'experts rejettent le suicide avec les données fournies par madame Syvaton.

Les experts ne se sont mis d'accord que sur un seul point... c'est que les expériences effectuées avenue de Neuilly ont été pratiquées dans de mauvaises conditions et qu'il est indispensable de les recommencer.

De nouvelles expériences seront faites sur des bases nouvelles et avec les plus grandes garanties scientifiques ; une de ces expériences aura probablement lieu aujourd'hui.

La partie civile

M. Boucard a minutieusement examiné les papiers saisis chez Me Nolhac.

Il n'a pas cru devoir, selon le désir de Me Méaard, lui communiquer le dossier.

Le juge pense qu'il ne devra faire cette communication que lorsque l'instruction sera terminée.

La partie civile aura tout le temps d'examiner ces pièces si, quelle que soit la décision du juge, elle veut prendre toutes conclusions qu'elle jugera utile à la manifestation de la vérité.

LES DRAMES DE LA MER

Trouville. — La barque 52 s'est perdue corps et biens à 300 mètres de l'entrée du port. La mer était si démontée qu'il a été impossible de sauver les trois hommes d'équipage.

TEMPÊTE EN BELGIQUE

Bruxelles. — La tempête sévit sur tout le pays avec une extrême violence ; un grand nombre d'arbres ont été déracinés.

A Rumpst, près d'Anvers, une maison s'est écroulée ; une personne est morte, quatre sont mortellement atteintes.

Dans le port d'Anvers, deux voiliers ayant eu leurs amarres cassées, sont partis à la dérive et ont coulé deux allèges ; il n'y a pas d'accident de personne.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

A VLADIVOSTOCK

Chefou. — Le steamer *Canton* venant de Vladivostock, rapporte qu'une grande activité règne dans les cales sèches du port. Les croiseurs se sortent pas. En attendant la flotte de la Baltique, le chenal sera maintenu libre pour permettre à l'escadre d'opérer sa jonction avec la flotte de Rotjestvensky.

A PORT-ARTHUR

Tokio. — L'armée assiégeant Port-Arthur a pris, après un combat acharné, la colline Niryo.

Cadeaux utiles. — Une boîte de jolis *Gants Perrin* trouvent toujours le *meilleur accueil*. C'est un *présent élégant et pratique*.

Magasin de vente, 80, rue Nationale, *Lille*.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Observations de détail présentées par les Conseillers municipaux sur le budget de 1905.

Cécilia. — Sur le rapport de M. Dassonville, une subvention de 100 francs est accordée à la « Cécilia », qui a son siège en Brun-Pain. Mais M. Dassonville demande de refuser désormais toute subvention aux nouvelles sociétés.

M. Scalbert fait remarquer qu'à une société disparue depuis deux ans, une subvention était quand même allouée.

Mais qui le touchait, demande M. le Maire.

Vous savez bien ce que je veux dire, M. le Maire, répond M. Scalbert, c'était le chef qui touchait.

Fraternelle. — Sur rapport de M. Saison, deux cents francs d'augmentation de subvention sont votés.

Intimes. — Même augmentation, sur le rapport de M. Dassonville, est accordée à la fanfare « Les Intimes. »

Mariages. — M. Dassonville présente un rapport relatif à le pose de tapis à l'Hôtel-de-Ville lors de la célébration des mariages. Le Conseil autorise l'achat d'un tapis. Ce tapis sera posé pour tous les mariages. Les lundis et samedi, jours choisis pour le mariage des ouvriers, l'usage du tapis sera gratuit. Pour les autres jours il y aura un droit de 20 francs à payer. Cette somme sera versée au Bureau de bienfaisance. Adopté.

Hospice et bureau de bienfaisance. — Le Conseil donne un avis favorable au budget de ces établissements.

La taxe sur le charbon. — Elle n'a pas été portée en compte aux recettes, la somme prévue soit 56 000 francs sera employée à gager un emprunt à contracter incessamment.

Les halles ne « marchent » pas constate M. le Maire. Il y aura dû réformes à y faire.

A l'abattoir il faudra bien que nous construisions quelques échaudoirs, continue M. le Maire.

Eaux. — Les services publics paient l'eau potable à 5 centimes le mètre cube. Dorénavant leur consommation sera taxée à 20 cent., prix payé par les particuliers.

Pompes funèbres. — La loi sur le monopole des pompes funèbres vient d'être promulguée. La somme de 2.170 fr. 08 prévue au budget de 1905 comme devant faire ristourne aux Fabriques d'églises fera retour à la ville.

Directeur de comptabilité. — Une somme de 4 500 fr. est votée pour le traitement d'un directeur de la comptabilité.

M. Saison trouve que c'est très légèrement que l'administration a décidé le création de ce gros emploi.

M. le Maire lui répond que ce poste est indispensable. Aujourd'hui ce sont de petits employés des différents services qui font les mandats et il arriva que les adjoints les signent sans avoir le temps de les vérifier. J'ai voulu centraliser tous les renseignements de comptabilité afin que nous puissions voir clair dans nos affaires. Actuellement je ne le peux pas.

M. Scalbert pense qu'un employé capable du leur cet emploi ne se trouvera pas à Tourcoing.

M. le Maire ne le croit pas non plus.

Le vote est très curieux. Le maire et les adjoints lèvent la main en signe d'adoption.

Les conseillers se regardent sans broncher et il faut un bon moment avant que très timidement dix conseillers se prononcent pour, huit contre et douze abstentions.

M. Saison se prononce contre l'augmentation de 100 fr. accordée à deux employés du service des bâtiments et contre l'augmentation de 150 fr. donnée au secrétaire du commissaire central.

Ébouage. — M. Coppin voudrait que tous les ouvriers de l'ébouage fussent payés 4 fr. par jour. Jusqu'ici les uns reçoivent 4 fr. 50 et les autres 3 fr. 75.

Quand on porte dans un budget 10.000 fr. d'augmentations de traitements à des gros employés un peut accorder 0,25 par jour à des ouvriers, dit M. Saison.

M. Cordier, M. Salembien et M. le Maire répliquent qu'il est impossible d'entrer dans cette voie. Les ouvriers des autres services voudraient obtenir l'augmentation accordée à ceux de l'ébouage. D'ailleurs, poursuit M. le Maire, si un entrepreneur faisait l'ébouage de nos rues, la dépense serait diminuée de 20 000 fr. par an. Cet entrepreneur ne serait pas gêné lui de trouver des ouvriers à 3 fr. Nous payons déjà plus que ne le ferait un patron, il ne nous est pas possible de majorer continuellement les salaires.

Bains. — La Commission compétente étudiera les moyens de faire des économies pour l'exploitation de l'établissement des bains. A cette époque de l'année le chauffage de la piscine exige 600 fr. de charbon par semaine. On pourrait, dit M. le Maire, fermer l'établissement pendant deux mois le nombre de baigneurs étant fort restreint.

Prud'hommes. — Le Secrétaire des Prud'hommes, dit M. Casteur, touche 1500 fr. et pour ce prix-là il ne f... pas grand chose.

M. Saison demande la suppression de cet emploi ou que, tout au moins, les prud'hommes patrons cèdent leur indemnité au Secrétaire. Cela lui fera 1600 fr. au lieu de 1500.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Cours de chimie et de physique. — Il y a que cinq élèves, aussi le crédit est diminué de 1000 francs.

Ecole des Beaux-Arts. — M. Masurel-Leclercq se plaint du peu de propreté qui règne à l'école des Beaux-Arts.

M. le Maire réplique qu'il a détaché un ouvrier de la Mairie pour les soins de propreté.

M. Dron ajoute que le dépensé d'électricité faite à cette école est énorme : elle s'élève à 600 fr. par mois. Il verra à y mettre bon ordre.

Académie de musique. — M. Saison critique l'inscription au budget de la somme de 1200 fr. pour paiement d'un secrétaire administratif.

M. le Maire réplique que le nouveau directeur ne peut entrer dans tous les détails du fonctionnement de l'Académie ; ses cours d'harmonie et de musique lui prennent tout son temps. Je ne sais pas faire, dit encore M. le Maire, de voir que Roubaix a un Conservatoire de musique et que notre école n'est encore que simple Académie. Il faut donc laisser à l'excellent musicien qui dirige notre école la faculté d'en relever le niveau artistique.

Concerts symphoniques. — M. Delphin Dumortier demande le suppression de la subvention de 800 francs.

M. Flament opine dans le même sens. Cette société, dit-il, est composée presque entièrement d'étrangers, de Lillois et de Roubaisiens et ne donne aucune preuve de vitalité.

La subvention est supprimée.

Service des postes. — La Commission étudiera diverses modifications.

L'indemnité de logement de 800 francs à M. le doyen de Notre-Dame effusque le citoyen Quivron.

« Ce n'est pas amour c'est force » qui nous fait conserver cette somme au budget, dit M. Dron. Cette indemnité a été accordée au Doyen de Notre-Dame en échange de l'ancien presbytère de la rue de Gand cédé à la ville et qui d'ailleurs nous rapporte plus de 800 fr.

La sé